



CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE

*NOUS VOULONS PLUS POUR LES FEMMES AUX PRISES AVEC LA  
PROSTITUTION*

*ET*

*NOUS VOULONS PLUS POUR LES FEMMES QUE LA PROSTITUTION*

**FEMMES AUTOCHTONES ET PROSTITUTION :**

**REGARDS SUR UNE VIOLENCE OCCULTÉE**

**SOUMISSION À L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES  
AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASINÉES**

Présenté par Diane Matte à Ottawa

13 décembre 2018

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Qui nous sommes	4
Nos actions juridiques	5
Une recherche inédite sur la réalité des femmes dans la prostitution	9
Les chemins menant les femmes autochtones dans la prostitution	11
Mythes entourant l'abolition de la prostitution ou déconstruire la demande	19
Conclusion	20
Recommandations pour la Commission d'enquête	22
Annexes	25

## Introduction

1. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a vu le jour grâce à l'acharnement des organismes de femmes autochtones et leur conviction profonde que la société canadienne et ses institutions dont le système de justice, ont failli à leurs devoirs de prévenir et protéger les femmes autochtones contre la violence qui les prend pour cibles. Cette violence, peu importe la forme et ses auteurs, a trop duré et doit maintenant être reconnue et portée au grand jour afin que la vérité émerge et que justice puisse être faite. Les organisations de femmes autochtones que nous côtoyons et soutenons demandent justice et réparation. Il faut les entendre. Nous saluons tout particulièrement le travail de Fay Blaney, fondatrice de Aboriginal Women's Action Network, qui a participé activement à cette commission d'enquête et a démontré, sans l'ombre d'un doute que les féministes autochtones sont les gardiennes non seulement d'un savoir des traditions de leurs nations respectives, mais d'une vision d'une société d'égalité pour toutes.

2. Le gouvernement libéral actuel a accepté de prendre la responsabilité de lever le voile sur cette violence intolérable et faire entendre la parole des femmes et des familles. Il faut cependant reconnaître que le mandat de cette enquête n'est pas en tout point le reflet de ce qui était demandé. Le temps et les ressources imparties ne sont pas suffisants, mais en plus, on aurait souhaité, à l'instar de plusieurs groupes autochtones, des pouvoirs accrus et plus contraignants pour les commissaires. Pour que justice soit faite, il nous faut reconnaître ce qui s'est passé et les responsabilités que portent des individus, des institutions et des gouvernements. Nous serons donc aux côtés des organismes qui surveilleront comment le gouvernement tiendra compte des recommandations émanant de l'Enquête nationale et appuierons nos sœurs autochtones pour réclamer la prise en compte de leurs paroles dans leurs communautés, dans la société canadienne et dans le système de justice.

3. Nous avons décidé de participer à cette enquête, car le mandat de la Commission d'enquête les amène à :

*« se pencher sur les causes systémiques de toutes les formes de violence – y compris la violence sexuelle – à l'égard des femmes et des filles autochtones, et faire*

*rapport à cet égard....et examiner les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes qui contribuent à perpétuer la violence envers les femmes et les filles autochtones au Canada et qui accentuent leur vulnérabilité. ».*

Nous saluons ce désir de faire une analyse approfondie et systémique de la violence que vivent les femmes et les filles autochtones. Les féministes ont contribué grandement à nommer cette violence et ses causes systémiques. Nous assistons cependant depuis quelques années à un ressac et trop de personnes ou institutions souhaitent relativiser cette violence ou prétendre qu'elle est symétrique avec la violence vécue par les hommes. Pour nous, la violence envers les femmes est l'obstacle majeur pour l'atteinte d'une égalité pleine et entière. Une analyse exhaustive permettra d'y apporter des solutions systémiques.

4. La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle est un organisme féministe visant à éradiquer l'exploitation sexuelle et toutes les autres formes de violence envers les femmes. Nous croyons que les causes systémiques de la violence vécue par les femmes autochtones portent les noms de patriarcat, colonialisme, racisme et capitalisme. Nous croyons plus particulièrement que l'exploitation sexuelle commerciale (synonyme de prostitution) est l'une des formes de violence envers les femmes les plus occultées et banalisées. Dans la présente soumission, nous vous ferons part tout particulièrement de ce que nous savons de la prostitution, de l'industrie du sexe qui en découle et de son impact sur les femmes autochtones.

### **Qui nous sommes**

5. La CLES est un organisme créé en 2005 afin de remettre au cœur des préoccupations du mouvement féministe un regard critique sur l'existence de la prostitution comme institution freinant l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes. Nous condamnons l'industrie du sexe et considérons qu'elle est illégitime et incompatible avec les droits des femmes. Nous travaillons au quotidien à construire un monde sans prostitution et des alternatives à la prostitution via des démarches visant à modifier et adapter les lois québécoises et canadiennes, des activités de lobby auprès des divers paliers de

gouvernement afin qu'ils abordent les besoins spécifiques des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution.

6. Nous sommes un organisme faisant de l'éducation du public et de la prévention, mais nous offrons également du soutien aux femmes aux prises avec la prostitution et ce, peu importe leur désir de sortie ou non. Notre approche est féministe en ce sens qu'elle vise à amener les femmes à reprendre du pouvoir sur leur vie tout en respectant leurs démarches et leur rythme. Nous ne jugeons jamais les femmes qui sont dans la prostitution, mais le patriarcat, toujours. Nous accompagnons et soutenons plus de 200 femmes par année. Au moins la moitié d'entre elles sont aux prises avec la prostitution et l'autre moitié a quitté cette industrie, certaines depuis plusieurs années. Au cours d'une année, nous recevons une centaine de nouvelles femmes et plus de 2 000 appels. Nous offrons du soutien individuel ou des groupes ainsi qu'un accompagnement dans les démarches, des références au niveau de l'hébergement, la santé, la justice ou du dépannage selon les besoins des femmes.

### **Nos actions juridiques<sup>1</sup>**

7. Nous avons contribué à la mise sur pied, en 2013, de la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution, Coalition qui est intervenue dans la cause *Canada c. Bedford* à la Cour d'appel de l'Ontario et à la Cour Suprême du Canada. Cette Coalition était composée de sept organisations de femmes oeuvrant sur la question de la violence envers les femmes : l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Association canadienne des centres contre le viol, l'Association canadienne Élizabeth Frye, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, l'Action ontarienne contre la violence envers les femmes, Rape Relief and Women's Shelter et la CLES.

---

<sup>1</sup> Citations tirées de notre Factum à la Cour Suprême du Canada déposé le 30 mai 2013 <https://www.rapereliefshelter.bc.ca/sites/default/files/imce/SCC%20Factum%20of%20Intervner%20Women%27s%20Coalition.pdf>

8. Nous avons défendu devant ces instances juridiques le droit des femmes de ne pas être prostituées. Nous invitons la justice à reconnaître que la prostitution est une pratique d'inégalité qui doit être vue comme allant à l'encontre de l'égalité pour toutes les femmes et non comme un simple échange de « services » dont il suffirait de reconnaître la légitimité pour protéger les femmes contre la violence. Nous avons déclaré que nous ne pouvons, comme société, passer sous silence que

*« la plupart des personnes prostituées sont des femmes et des filles. Presque tous les acheteurs/clients et la majorité des proxénètes/profiteurs sont des hommes. L'achat et la vente du corps des femmes dans la prostitution est une pratique mondiale d'exploitation sexuelle et de violence masculine contre les femmes qui normalise la subordination des femmes sous une forme sexualisée. Elle exploite et intensifie l'inégalité systémique sur la base du sexe, de l'indigénité, de la race, de la pauvreté, de l'âge et du handicap. »*

9. Tout en reconnaissant que les articles du code criminel canadien concernant la prostitution étaient discriminatoires et menaient à plus de criminalisation des femmes, tout particulièrement les femmes autochtones, nous demandions à la Cour de reconnaître que nous ne pouvions traiter sur un même pied d'égalité les personnes qui sont amenées, pour toutes sortes de raison, à vendre des actes sexuels et les personnes profitant de la prostitution des femmes soit les clients, les proxénètes, les propriétaires des bars de danseuses ou de salons de massages dits érotiques, les entremetteurs, etc. Nous les invitons à faire une analyse systémique de la prostitution et de juger inconstitutionnels les articles permettant la criminalisation des personnes prostituées, tout en maintenant une criminalisation du deuxième groupe profitant de la prostitution d'autrui.

10. La Cour Suprême devait répondre à la question de la constitutionnalité des articles du code criminel en rapport avec le droit à la sécurité et à la vie des personnes contenu dans la Charte canadienne des droits et libertés. Nous opposions à cette question la nécessité de regarder l'article de la Charte canadienne traitant du droit à l'égalité des sexes. Reconnaître que la prostitution est une pratique genrée et que l'examen à faire devait aussi comprendre un regard sur le maintien de cette pratique dans la recherche

d'égalité pour toutes était nécessaire à tout jugement sur cette cause. Cela était d'autant plus important à faire comme analyse que les premières touchées par la prostitution sont les femmes les plus marginalisées et appauvries dont des femmes autochtones et ce, de façon disproportionnée. De fait,

*« dans certaines villes canadiennes, on évalue que de 50-70% des femmes dans la prostitution de rue sont autochtones<sup>2</sup>. Cette surreprésentation n'est pas un accident et elle doit être mise au centre de l'analyse des lois sur la prostitution. C'est l'héritage du droit et de la politique coloniale qui a souvent laissé les femmes autochtones dépossédées de leurs terres, de leur langue et de leur culture, de leur «statut» en vertu du droit et de leurs enfants. Les effets des pensionnats autochtones, y compris la pauvreté, la dépendance et les cycles de violence et d'abus,<sup>3</sup> contribuent à la délocalisation des filles autochtones qui sont prises en charge par l'État ou qui fuient vers des zones urbaines, où elles sont vulnérables au recrutement par des proxénètes. Reléguer les femmes autochtones au fardeau de satisfaire la demande masculine de prostitution intensifie cette inégalité<sup>4</sup>. »*

11. De plus, la notion que la sécurité des femmes dans la prostitution serait plus grande dans un système totalement décriminalisé est inexacte. Plusieurs recherches démontrent que la prostitution est l'une des situations de vie la plus dangereuse pour les femmes et le danger ne vient pas du fait de la criminalisation de l'achat d'actes sexuels ou des proxénètes ni du lieu où elles se trouvent, mais bel et bien de ceux qui consomment des actes sexuels ou profitent de la prostitution d'autrui. Les pays qui ont décriminalisé ou encadré la prostitution sont aux prises avec d'immenses problèmes de traite, la demande a augmenté, la prostitution des mineures a augmenté, la prostitution « illégale » a augmenté et les femmes continuent à se faire battre, agresser sexuellement ou tuer.

---

<sup>2</sup> Rapport Défi, *supra* note 4 à p 24920 (70% à Winnipeg); Melissa Farley, et al «Prostitution in Vancouver: Violence and Colonization of First Nations Women». (2005) 42 *J of Transcult Psych* 242, **DAC**, Vol. 49, Onglet 113E, p 14371 (52% de répondantes autochtones) [Farley].

<sup>3</sup> *R c. Ipeelee*, [2012] 1 RCS 433 à para 60, **Sources CF**, Onglet 9.

<sup>4</sup> Rapport Défi, *supra* note 4 à pp 24920-21; Farley, *supra* note 6 à p 14363.

12. De fait, depuis la légalisation de la prostitution en 2002 en Allemagne, 60 personnes ont été assassinées dans la prostitution par un client ou un proxénète et 30 autres ont subi des tentatives d'assassinats ou sont disparues, aux Pays-Bas, ce sont 28 personnes assassinées depuis 2000. De son côté, la Suède qui a opté pour un modèle criminalisant l'achat et la vente d'actes sexuels d'autrui tout en décriminalisant les personnes prostituées ne comptabilise aucun meurtre de personnes dans la prostitution. La véritable protection pour les femmes réside dans une remise en question d'une pratique patriarcale qui a trop duré et l'ajout substantiel de ressources et de conditions économiques pour prévenir l'entrée dans la prostitution ainsi que soutenir celles qui sont aux prises avec cette réalité ou qui en sont sorties.

13. Nous demandions à la Cour Suprême de rappeler au gouvernement qu'il a des obligations spécifiques envers les femmes autochtones en fonction des engagements internationaux qu'il a pris dont celui de

*« prendre des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, afin de s'assurer que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégées contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues »<sup>5</sup>.*

Plutôt que de décriminaliser totalement les hommes et de légitimer une industrie qui s'abreuve à l'exclusion, le colonialisme, la pauvreté et la violence sexuelle, il urge de remettre en question la demande. C'est elle qui cause les méfaits et non le fait de criminaliser. En effet, il est illogique et sûrement inconstitutionnel de penser accroître la sécurité des femmes, particulièrement des femmes autochtones, dans la prostitution en décriminalisant les hommes qui achètent des actes sexuels et les proxénètes qui tirent profit de cette prostitution et sont responsables de la violence qu'elles subissent.

---

<sup>5</sup> *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295, UNGAOR, 61e Sess, UN Doc A/61/L.67 et Add. 1, (2007), Art 22, **Sources CF**, Onglet 20.



## **Une recherche inédite sur la réalité des femmes dans la prostitution**

14. En 2014, la CLES a entrepris une recherche-action avec le soutien financier de Condition féminine Canada afin de mieux connaître les réalités des femmes dans la prostitution et plus particulièrement leurs besoins. Nous voulions documenter le vécu des femmes et ainsi pouvoir mieux cibler les services dont elles ont besoin. Nous avons rencontré 109 femmes réparties dans 6 villes québécoises (Sherbrooke, Chicoutimi, Val d'Or, Montréal, Québec, Gatineau). Sur ces 109 femmes, 16 se sont identifiées comme des femmes autochtones (nous y reviendrons dans la prochaine section). La moitié d'entre elles environ étaient sorties de l'industrie du sexe et l'autre moitié s'y trouvait toujours. À la question, est-ce que vous souhaitez sortir de la prostitution ? 80,9% des femmes toujours dans l'industrie du sexe ont répondu oui. Lorsqu'on isole celles étant dans la prostitution de rue, le pourcentage monte à 95,2%. En ce sens, notre recherche concorde avec les résultats de plusieurs autres recherches ayant trouvé qu'un nombre très important de femmes en situation de prostitution disent vouloir quitter.

15. Peu d'études ont été réalisées pour mieux cerner la spécificité des besoins des femmes souhaitant quitter l'industrie du sexe ou l'ayant déjà quitté. En ce sens, notre recherche représente une première au Canada. Nous voulions par cette recherche mieux comprendre les difficultés auxquelles font face les femmes ayant un vécu dans la prostitution, mais également documenter ce qui les a amenées à la prostitution ainsi que leurs expériences de violence et leurs connaissances des ressources. Nous souhaitons mettre en lumière les besoins des femmes sorties ou encore dans l'industrie du sexe, de leurs spécificités selon leurs vécus et leurs connaissances des ressources pouvant les aider dans leurs démarches, en particulier à la sortie de l'industrie du sexe.

16. Les besoins des femmes nous sont apparus comme étant multiples, imbriqués et se renforçant mutuellement. Nous les avons regroupés en huit catégories : des besoins d'argent, de santé, de sociabilité, d'employabilité, d'hébergement, d'accompagnement, de défense de droits et de protection contre la violence sous toutes ses formes. Nous avons trouvé peu de différence entre les besoins exprimés en fonction de l'âge, du lieu où elles étaient ou sont dans la prostitution, du temps qu'elles y ont passé. Nous avons

cependant noté une très grande méconnaissance de ressources pouvant les aider à quitter l'industrie du sexe. Pour les femmes autochtones, seulement 56% d'entre elles connaissaient des ressources pour les aider. Quand on leur posait la question à savoir si elles connaissaient des ressources pour les aider à quitter l'industrie du sexe, c'est 94% d'entre elles qui ne connaissaient aucune ressource pour les aider. Notre recherche a montré que le processus de sortie de la prostitution est complexe, non linéaire et requiert, de ce fait, un accompagnement à long terme.

17. Il est à noter que la méconnaissance de ressources pouvant aider les femmes à sortir de l'industrie du sexe est fort probablement liée à l'existence d'une approche théorique et pratique de réduction des méfaits qui a été appliquée aux femmes dans la prostitution depuis plusieurs années au Canada. Bien qu'on ne puisse critiquer l'utilité de donner des condoms ou des vaccins aux femmes, il faut reconnaître que cela est bien insuffisant et même que pour certaines femmes cela contribue à les maintenir dans la prostitution. Plusieurs femmes fréquentant la CLES nous ont indiqué qu'elles regrettent amèrement de ne pas nous avoir connues auparavant. Il faut aussi dire que l'approche réduction des méfaits a d'abord et avant tout été créée pour travailler avec des personnes dépendantes à des substances. Il s'agit de minimiser les risques de décès suite à une consommation excessive ou dangereuse. Le danger pour la personne toxicomane vient des substances. Lorsqu'on parle de prostitution, les femmes ne sont pas « dépendantes » de la prostitution, elles sont celles qui sont consommées. Et les dangers auxquels elles sont confrontées viennent des autres personnes. On ne peut donc réduire la réponse à leurs besoins à une simple réduction des dangers d'être agressées. Une réponse systémique est nécessaire.

18. Il est aussi marquant de voir combien la violence des hommes envers les femmes est l'un des facteurs les plus déterminants de l'entrée des femmes dans la prostitution. Cette violence vécue souvent en tant qu'enfant vient toucher profondément la capacité des filles de se concevoir comme des sujets. Ce sont souvent leur estime d'elle-même, leurs conceptions des hommes de leur entourage ou des inconnus, leur capacité d'imposer leurs limites qui servent de terrain propice au recrutement auquel les filles et les femmes font face. De plus, la banalisation de l'industrie qui s'est développée à partir de la prostitution, contribue à rendre l'entrée dans la prostitution beaucoup plus

facile que la sortie. Un nombre important des femmes (66%) ayant participé à notre recherche ont été victimes de violence sexuelle, physique ou psychologique dès leur jeune âge. Pour plusieurs, cette réalité s'est poursuivie dans leur âge adulte et l'entrée dans la prostitution devenait une façon de se sentir en « contrôle » tout en permettant de répondre à des besoins criants de sortir de la pauvreté. Cela s'accroît pour les femmes et les filles autochtones et peut expliquer, en partie, leur surreprésentation dans la prostitution.

### **Les chemins menant les femmes autochtones dans la prostitution**

19. Les femmes autochtones vivent des conditions sociohistoriques qui les différencient des autres femmes en ce qui a trait à leur vécu en général. Cette particularité a des répercussions sur leur expérience prostitutionnelle. Dans une fiche faisant état des causes de la violence faite aux femmes autochtones, l'Association des femmes autochtones du Canada reprend l'explication de Guthrie Valaskakis (1999) :

« Les femmes autochtones sont décrites dans les écrits du début de l'ère coloniale comme des “princesses indiennes” – ravissantes, fières et vertueuses. La résistance à la colonisation a entraîné la représentation des femmes autochtones en tant que “squaws” - sales, obscènes, grossières et perverses ». (Association des femmes autochtones du Canada, s.d.)

20. En effet, l'héritage colonial et le racisme associés au patriarcat engendrent une perception des femmes autochtones comme « déviantes », « sexuellement dépravées » et les exposent donc à encore plus de violence et de stigmatisation. Il est à noter que lors de l'élaboration du code criminel canadien, en 1892, le premier article concernant la prostitution était l'article 120 qui criminalisait la prostitution des « sauvages ». Il n'est pas clair s'il s'agissait ici de vraiment criminaliser les hommes blancs qui exploitaient sexuellement les femmes autochtones ou de s'assurer de préserver les « bonnes mœurs » des familles blanches. Étant donné l'air du temps et l'attitude des colonisateurs vis-à-vis les populations autochtones, on peut sûrement affirmer que la dernière explication est la plus plausible. Cet article est disparu dans les années 50 seulement.

21. Dans le cadre de notre recherche, 16 femmes autochtones (soit 21% de notre échantillon) nous ont rapporté dans des récits souvent poignants combien leur existence a été façonnée par ces aléas au point où le fait d'être autochtones était plus stigmatisant pour elles que d'être dans l'industrie du sexe.

« C'est juste le monde allochtone qu'il y a ici [...] parce qu'eux autres, ils disent tous : "La plupart des itinérants, c'est des autochtones donc ils sont tout le temps sur la brosse". C'est l'image qu'on a des autochtones ici [...], c'est de valeur à dire, mais on n'est pas tous de même. C'est plus par rapport à ça que le jugement vient, pas par rapport à la prostitution. [...] On s'est fait crier des noms, on s'est fait lancer des bouteilles. » (Chantal)

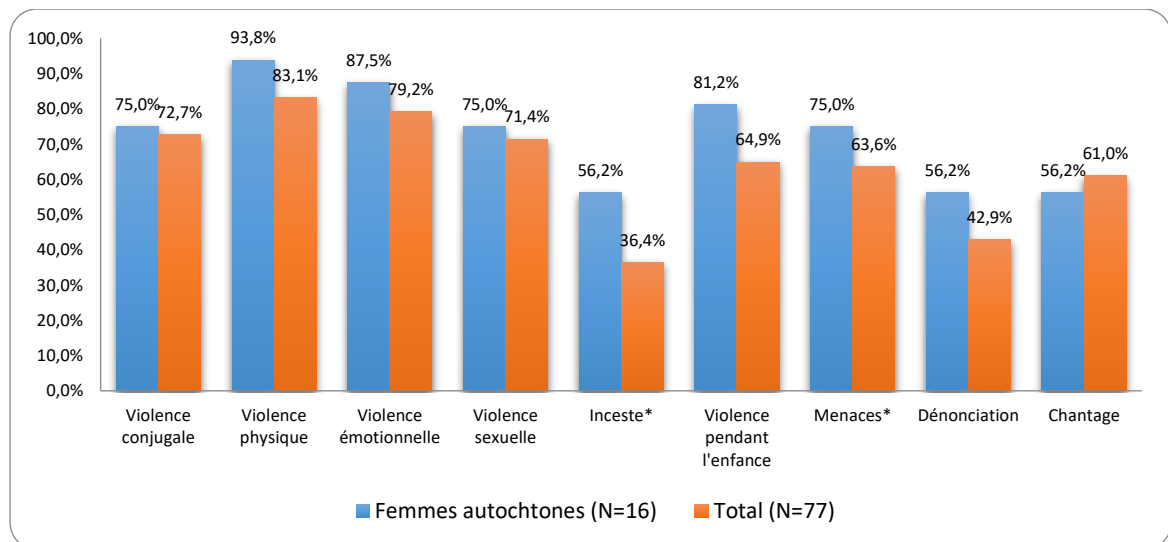
Nous mettons en relief ici les faits saillants, qui ont ressorti dans l'analyse, relatifs aux problèmes spécifiques qu'ont signalés les participantes autochtones. Comment le trinôme race, classe et genre influe-t-il sur les besoins des femmes autochtones?

- **Violences et lourd héritage d'un passé colonial**

22. La question des pensionnats et la déstructuration de la famille au sein des Premières Nations ont contribué à l'apparition de plusieurs problèmes sociaux au sein de ces communautés. Plusieurs recherches sur les Premières Nations et comme l'a démontré cette commission « les effets combinés de la pauvreté, la discrimination raciale et des pertes culturelles [les] affectent profondément et sont des facteurs contributifs au taux élevé de violence interpersonnelle, de dépression, de suicide et de toxicomanie » (Farley et *al.*, 2005 : 245)<sup>6</sup>. Ainsi, plus de 56% des femmes autochtones disent avoir connu l'inceste et 75% vivent des menaces de toutes sortes. Le vécu de ces femmes est entaché d'une rare violence.

---

<sup>6</sup> Traduction libre.



Figure

4-1.

### Problèmes de violence des participantes autochtones

23. En effet, la Figure 4- montre clairement que les femmes autochtones sont surreprésentées dans tous les types de violence par rapport à notre échantillon global. Au cours des entrevues, les participantes autochtones nous racontent combien ces violences, particulièrement au cours de l'enfance ont modelé leur parcours. Famille déstructurée, manque d'opportunités, discrimination...

« Mon père m'a assez battue que ça me dérangeait pas de me faire battre par des clients. Je suis tellement habituée de me faire battre ». (Sylvie)

« Les tentatives de suicide? Je sais pas, une trentaine de fois » (Sylvie)

« J'ai un frère qui est décédé. J'ai jamais été au service ni à l'enterrement. J'avais pas ma place là, je me disais parce que ce frère-là, il a abusé de moi, il m'a violée aussi. C'est pour ça que je me suis retirée de la famille [...]. J'avais 8 ans environ. [...] Mon dieu, lui, il devait avoir 15 ans ». (Chantal)

« J'avais une douleur intérieure due à mon passé dans mon enfance difficile, je dirais. J'ai été abusée pas mal étant enfant. Je voulais engourdir ce mal-là parce que j'étais plus capable de me regarder dans

le miroir [...]. Donc, pour engourdir ce mal, je consommais la drogue. C'est ce qui m'a amenée à la prostitution, au suicide... » (Chantal)

« Elle [sa mère] buvait du gouffre, du vin St Georges, quand elle arrivait pis elle tassait la table et elle ouvrait la radio, "Poe-Poe vient danser!" Il fallait que j'y aille. J'avais pas le choix, si je dis non, je mangeais une estie de volée. Quand ma mère est morte, ça a été une délivrance pour moi. J'ai même pas pleuré quand elle est morte. » (Poe-Poe)

« Parce que c'est pas une vie faire de la prostitution, c'est pas normal. [...] Moi, j'aurais aimé connaître d'autres choses que faire de la prostitution. J'aurais aimé quand j'étais placée qu'on me dirige plus, qu'on m'aide à trouver un emploi, ces affaires-là, au lieu que "bon tu as 18 ans, on te met dans la rue pis débrouille-toi, trouve-toi un loyer pis débrouille-toi". Moi, c'est de même j'ai été... J'ai été maltraitée tout le temps. » (Sylvie)

Elles parlent également de violence conjugale :

« Il [conjoint] m'a battue. Il m'a pas laissé la chance de me réveiller. Je dormais, il m'a sauté dessus, mais à chaque fois que je venais pour me relever, il m'assommait, là je tombais. » (Poe-Poe)

24. Par ailleurs, près de 85% d'entre elles (versus 66% de notre échantillon) nomment le besoin de protection contre les clients. Ces actes de violence sont en lien direct avec le racisme ainsi que le traitement qui leur est réservé en cas de plaintes. Les recherches sur les femmes racialisées (Farley et *al.*, 2005; 2007; Valandra, 2007) relatent le fait que les clients prostitueurs font montre d'une violence exacerbée dans leur relation avec ces femmes-ci.

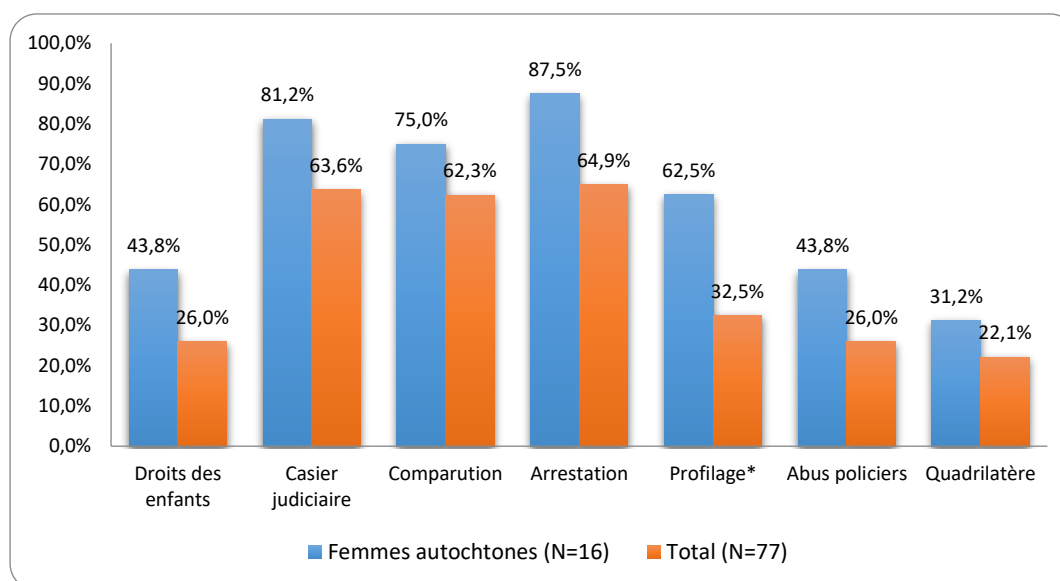
« Je me souviens moi, il y a un client qui m'a violée carrément. Pis, je m'en souviens encore, parce que des fois je le vois "Mon Tabarnak!" ». (Sylvie)

### Racisme systémique et judiciarisation

25. Les femmes autochtones témoignent d'une plus grande vulnérabilité à la violence et à l'indifférence des autorités policières. Les résultats de notre recherche illustrent cette situation. Il est d'ailleurs frappant que 100% des participantes autochtones mentionnent ces problèmes. Comme l'indique la Figure 4-, environ 81,2% des participantes autochtones ont un casier judiciaire (vs 63,6% pour l'échantillon global), 87,5% ont connu une arrestation (vs 64,9%) et 43,8% ont vécu des abus policiers (vs 26%). Il est clair que les femmes autochtones sont plus sujettes à se retrouver en prison que d'autres femmes, étant souvent des victimes, depuis le passé colonial, des représailles de la part des hommes et de toutes sortes de préjugés d'ordre social. Si les

femmes dans la prostitution sont généralement victimes de profilage, 32,5% de notre échantillon déclarent en avoir fait l'objet, la situation est pire pour les participantes autochtones avec un taux de 62,5%.

« Moi, la police, j'y crois pas, le gouvernement j'y crois pas. C'est pas compliqué, moi, en quelque sorte, c'est eux qui ont ruiné ma vie. (...) Ils ont tendance à fermer les yeux, pis ils font juste des arrestations des femmes" (Chantal)



Figure

4-2.

### Problèmes juridiques des participantes autochtones

#### Discrimination et racisme résultent en précarité accrue

26. La colonisation et le racisme teintent le parcours des femmes autochtones et marquent profondément les aléas de leur existence. En effet, plusieurs études dont celles de Farley (1998) et Farley et *al.* (2005; 2007) rappellent qu'en plus de la stigmatisation liée au statut précaire et aux préjugés par rapport aux femmes se trouvant dans la prostitution, le racisme, relent d'un passé colonial, met les femmes autochtones dans une situation de vulnérabilité particulièrement grande. Il en découle une pauvreté qui leur laisse très peu d'options et les confine à la marge. Farley et *al.* (2005) indiquent que « la prostitution des femmes autochtones, à l'échelle mondiale, atteint des proportions épidémiques avec les femmes autochtones à l'échelon inférieur d'une



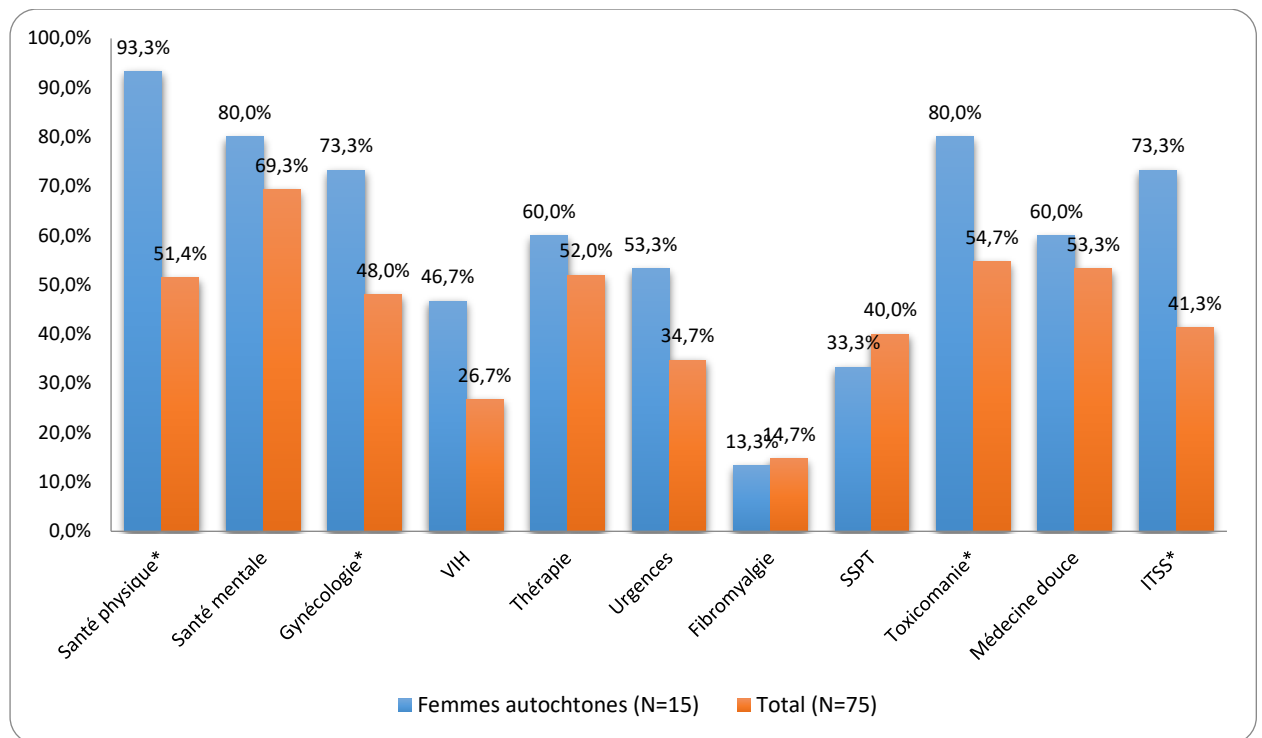
hiérarchie sexuelle racialisée existant à l'intérieur de l'activité prostitutionnelle »<sup>7</sup> (p. 257). Les femmes autochtones rencontrées lors de cette recherche ne font pas exception. Elles se retrouvent à 76,9% dans la prostitution de rue contre 52,8% de notre échantillon global).

27. La précarité se répercute sur l'ensemble des aspects de leur vie. Par exemple, au niveau juridique, les femmes autochtones se voient souvent incapables de payer de petites amendes et sont, pour cette raison, incarcérées. Il leur est aussi plus difficile d'obtenir un bail d'un propriétaire. À ce titre, la recherche de Farley et *al.* (2005) détermine l'accès au logement comme un des premiers besoins nommés par les femmes des Premières Nations. Comme le montrent les résultats de la présente recherche, la situation est similaire au Québec. En effet, la totalité de notre échantillon ayant répondu à la question (100%) relate des problèmes de logement.

28. Au niveau de la santé, les participantes autochtones se démarquent aussi par de plus grandes difficultés comparées aux autres répondantes. Il est reconnu que « la colonisation et le racisme résultent en d'énormes et insidieux traumatismes qui minent la santé mentale et physique des victimes » (Farley et *al.*, 2005 : 245). Ainsi, 100% des participantes autochtones nomment des difficultés en lien avec la consommation. Les participantes autochtones sont aussi surreprésentées parmi celles identifiant des besoins en santé avec 100% de l'échantillon. Plus précisément, comme la Figure 4-1 l'indique, elles signalent des besoins pressants en santé physique (93,3% vs 51,4%) et en santé mentale (80% vs 69,3%).

---

<sup>7</sup> Traduction libre.

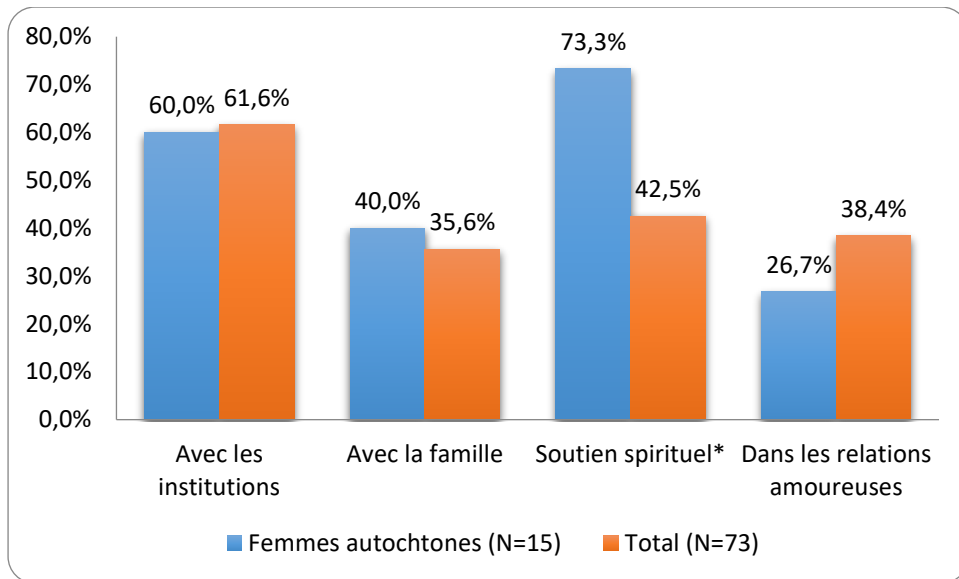


Figure

4-1.

### Besoins en santé des participantes autochtones

29. La très forte incidence d'abus pendant l'enfance, la violence conjugale, les assauts des clients, les préjugés vécus par les participantes autochtones sont consistants avec les résultats d'autres études (Farley et *al.*, 2005; 2007). Leur expérience prostitutionnelle, tout en ayant des caractéristiques similaires avec les autres femmes, a une spécificité en lien avec leur passé en tant que peuple colonisé. Il en résulte des besoins particuliers comme ceux en termes de soutien spirituel qu'elles ont nommés à 73,3% (Figure 4-4).



Figure

4-4.

#### Besoins en accompagnement des participantes autochtones

30. Il est à noter également que les besoins partagés avec l'ensemble de l'échantillon sont exacerbés et leur satisfaction doit tenir compte du contexte culturel des femmes autochtones. À ce titre, Valandra (2007 :205) avise, dans le contexte Africain-Américain, « [qu'] il est recommandé aux chercheurs et prestataires de service de ne pas appliquer uniquement des standards et des approches Eurocentriques à la guérison ». Les femmes autochtones ont ainsi des besoins spécifiques qui doivent être abordés en lien avec leur héritage culturel, leur passé colonial et les défis de discrimination persistants.

#### Les mythes entourant l'abolition de la prostitution ou déconstruire la demande

31. Les commissaires ont pu constater au fil des audiences combien les mythes entourant la prostitution sont résistants et viennent obstruer notre capacité d'offrir des services adéquats pour les femmes incluant la sortie de la prostitution. Le plus prégnant est celui du choix ou du consentement des femmes à être prostituées. La prostitution a longtemps été considérée, dans la société comme dans les textes légaux et souvent dans la littérature, comme étant « la plus vieille profession du monde ». On l'a légitimé en parlant des « besoins sexuels » des hommes, le même argument utilisé trop souvent encore pour expliquer les agressions à caractère sexuel. On pousse même l'argument

jusqu'à dire que l'existence de la prostitution protège les femmes contre les agressions sexuelles en permettant aux hommes d'exprimer leur « sexualité ». Nous nous inscrivons en faux contre ces prétentions. Ces mythes ne font que maintenir le statu quo et permettre de justifier l'injustifiable. Aucune agression sexuelle, aucune violence sexuelle, ne peut s'expliquer par une sexualité « débridée » des hommes.

32. Les femmes qui entrent dans la prostitution, ou y sont amenées, le sont par des circonstances de vie, des milieux ou des personnes qui les y préparent et une panoplie d'inégalités socio-économiques sans compter leurs expériences de violence sexuelle et leur manque flagrant et persistant de pouvoir sur leur vie. Ceux qui ont véritablement le choix sont ces personnes qui théorisent sur la prostitution comme un travail comme un autre et refuse d'entendre la réalité vécue par les femmes. Cette voix des survivantes réclamant l'abolition de la prostitution est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit des femmes autochtones qui sont celles à qui ont fait vivre les choses les plus déshumanisantes et les plus dégradantes dans l'industrie du sexe. Invoquer leur choix est une insulte aux luttes menées par les peuples autochtones pour se libérer du colonialisme et tous les préjugés que les femmes et les hommes autochtones subissent souvent au prix de leurs vies. Et comme tout mouvement social, le mouvement pour l'abolition de la prostitution croit d'abord et avant tout que c'est à un choix de société que nous sommes confrontés. Les féministes défendant l'abolition de la prostitution veulent plus pour les femmes que la prostitution au nom de l'égalité et veulent plus pour les femmes dans la prostitution au moment où l'on se parle, car elles n'ont pas à assumer notre manque de courage collectif pour dire non à l'achat d'actes sexuels. C'est ce courage que nous souhaitons voir dans le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées.

## Conclusion

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) croit en un monde sans prostitution et y travaille au quotidien avec des femmes qui connaissent la prostitution de l'intérieur, avec des femmes qui connaissent la violence physique, sexuelle ou psychologique qu'une société patriarcale impose aux femmes pour maintenir une hiérarchie sociale. La CLES travaille aussi avec tous les hommes et organismes qui croient en une société d'égalité pour toutes et tous.

Nous croyons que la lutte des femmes autochtones pour faire reconnaître leurs droits, pour nommer et éradiquer la violence spécifique dont elles sont victimes, ne fera que renforcer les droits humains de l'ensemble des femmes et notre libération collective. Nous sommes et serons toujours solidaires de leurs luttes.

**Recommandations de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle  
pour l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et  
assassinées**

13 décembre 2018

*Volet prévention ou « mettre fin à la demande »*

*Objectif: Prévenir l'entrée dans la prostitution et l'achat de services sexuels  
(éducation à l'égalité)*

- Mettre en place un cours d'éducation sexuelle faisant la promotion de relations égalitaires et anti coloniales avec la formation appropriée pour le personnel qui le dispensera.
- Légiférer sur les pratiques publicitaires et la production et la diffusion d'images sexistes. Il existe un continuum entre la pornographisation de notre société et la banalisation de la prostitution toute comme de toutes les formes de violence envers les femmes.
- Développer des formations pour sensibiliser les intervenant-e-s au vécu des femmes autochtones dans la prostitution et sur la prévention de l'exploitation sexuelle.
- Mettre en place une campagne de publicité sociétale sur une période de 5 ans afin de délégitimer l'industrie du sexe en parlant de ses impacts, tout particulièrement sur les femmes autochtones, pour contrer la stigmatisation des femmes dans la prostitution et en affirmant que l'achat d'actes sexuels est incompatible avec l'égalité de fait pour toutes les femmes du Canada.

*Volet socio-économique*

*Objectif: offrir des alternatives pour les femmes autochtones et contrer leur appauvrissement ainsi que celle de leurs communautés*

- Nous soutenons la proposition de Rape Relief and Women's Shelter concernant le revenu minimum garanti décent pour la population canadienne incluant les

nations autochtones. La pauvreté est l'un des vecteurs les plus puissants pour l'entrée dans la prostitution.

- Nous soutenons la proposition de Aboriginal Women's Action Network de financer des organismes féministes autochtones afin d'offrir du soutien adéquat, par et pour et avec une approche holistique aux femmes autochtones présentement dans l'industrie du sexe ou étant sorties.
- Exiger des gouvernements provinciaux et territoriaux la mise en place de programmes de sortie individuels comportant un accès à la citoyenneté (statut indien selon le désir des femmes), accès à un logement, effacement de tous les casiers judiciaires liés à la prostitution ou l'itinérance, accès à des services de désintoxication gratuit, accès à un soutien financier pour elles et leurs familles pour une période de 2 à 5 ans ainsi qu'un accompagnement et du soutien dans un projet de vie.
- Développer des alternatives économiques spécifiques pour les femmes autochtones dans les communautés (investissement dans les infrastructures sociales des communautés), mais surtout là où il y a des développements miniers ou des projets de grandes envergures amenant un flux d'hommes dans une région donnée.

### Volet juridique

*Objectif : Reconnaître le caractère sexiste, raciste et colonialiste de l'industrie de la prostitution et soutenir la loi criminalisant l'achat d'actes sexuels (LPCVES) tout en demandant une modification pour une décriminalisation totale des personnes prostituées*

- Application de la loi (en cohérence avec la nécessité d'offrir des alternatives aux femmes) dans l'ensemble des villes et territoires du Canada criminalisant l'achat d'actes sexuels (Loi sur la protection des collectivités et des victimes d'exploitation sexuelle) et la vente d'actes sexuels d'autrui (en d'autres mots, les clients et les proxénètes ainsi que les entremetteurs dont les lieux faisant la publicité pour les proxénètes et agences).
- Annulation de toutes formes de criminalisation des personnes en situation d'accepter de l'argent contre des actes sexuels peu importe le lieu.

- Un examen des motifs d’incarcération des femmes autochtones et libération de celles ayant été accusées de crimes économiques, sollicitation et tout autre crime commis sous l’influence d’un proxénète (modèle Philadelphie adapté aux femmes ayant été criminalisées).
- Un examen des plaintes pour agressions sexuelles et exploitation sexuelle ayant été rejetées par la police (modèle Philadelphie adapté aux femmes autochtones).
- Formation des corps policiers et des procureurs ainsi que des juges sur les réalités de la prostitution, les liens avec le colonialisme et le sexisme ainsi que la pauvreté.



Annexe 1

<http://www.lacles.org/wp/wp-content/uploads/Sommaire-Analyse-CLES-avec-logo.pdf>

Annexe 2

<http://www.lacles.org/modele-de-services-integres-pour-intervenir-aupres-des-femmes-dans-la-prostitution>

Annexe 3

[Powerpoint présenté lors de la présentation à Ottawa](#)